L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 22 DECEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

PERDUS ou égarés—Deux billets à ordre tirés par Aurelie Cendier à son propre ordre chacun pour la somme de $750, datés du 7 septembre 1888 et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement. Les dits billets portent la clause *No Favorer* pour les identifier avec l'acte de vente et d'hypothèque passé pardevant J. R. Légier, notaire en cette ville, le 7 septembre 1886. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les apportera à Jas. P. Guinault, encanteur.
20dec—20 26 29

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de santé ce célèbre restaurant faisant de bonnes affaires et bien situé No 40 rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou au No 150 rue Royale, chez P. Forget. 12dec—[illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Catherine Barringer, veuve de Job Bennett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,724—Division D.—Attendu que Joseph Bennett a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir ses lettres d'administrateur dans la succession de feue Cathe ine Barringer, veuve de Job Bennett, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21déc—21 26 30

Succession de Mme E. P. Macias.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,304—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Venet, liquidateur et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de Mary Becker veuve décédée de H. Hemmerling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,345—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Rieger, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de Julius Dreisingacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,661—Division C.—Attendu que Mme Pepo Dreisingacher a présenté une pétition à la cour à effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Julius Dreisingacher, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
13déc—13 18 22

Succession de Mme José Barba, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,305—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Barba, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
20déc—20 25 29

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,651—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mathurin Mazique, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
14déc—14 18 22

Succession de William E. Perry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,741—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mary Lucy Perry, administratrice de cette succession, ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.
11déc—11 15 23

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. John Rhine à Sophie Rhine, No 25,[illegible]. Ordre de Court a été accordé à toutes et chacune des personnes qui ont des réclamations à faire contre John Rhine et John Bradley et John H. Rhine et comme membres de la société de commerce ci-devant existant entre eux sous la raison sociale de John Rhine et Compagnie, de venir et produire leurs réclamations, pièces et documents à l'appui, devant le soussigné, le dit John Rhine étant absent de la ville et ne résidant pas dans cette ville, et ne ayant ni agent ni représentant en cette ville, pour être colloqués et payés, si bon leur semble, et pour être entendus sur le compte final et demande en homologation de leurs créances, et sur le compte final et demande en homologation de leurs créances, et sur le compte final et demande en homologation de leurs créances, et